République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR2025-39
Portant règlementation de la circulation
entre le 19 mai et le 20 juin 2025
pour des travaux de renforcement du réseau électrique
route de la mer et rue du camping,
Effectués par l'entreprise SARLEC de LA HAYE

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT QUE des travaux de renforcement du réseau électrique vont être effectués par l'entreprise SARLEC de La Haye, entre le 19 mai et le 20 juin 2025, sur un battement de 4 jours, route de la mer et rue du camping, et qu'il convient de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1er : dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique qui vont être effectués par l'entreprise SARLEC de La Haye, sur un battement de 4 jours, entre le 19 mai et le 20 juin 2025, route de la mer et rue du Camping :
- la route de la mer sera rétrécie et la circulation sera alternée,
- la circulation sera interdite en journée sauf riverains rue du Camping. La route sera barrée et une déviation sera mise en place par l'entreprise SARLEC ainsi que des panneaux de signalisation ;

Article 2 : une ampliation de cet arrêté sera transmise à :
- M. Wilfrid ROUILLIER de l'entreprise SARLEC
- M. Le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Lessay

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 9 mai 2025,
Le Maire
Christophe GILLES

MAIRIE DE ST-GERMAIN-SUR-AY (MANCHE)

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché le - 9 MAI 2025
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.